

# Commune de BAZOGES-EN-PAREDS

Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

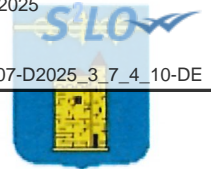
Région des Pays-de-la-Loire

Envoyé en préfecture le 10/03/2025

Reçu en préfecture le 10/03/2025

Publié le

ID : 085-218500148-20250307-D2025\_3\_7\_4\_10-DE



## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 07/03/2025

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, LE 7 DU MOIS DE MARS, À VINGT HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BAZOGES EN PAREDS DUMENT CONVOQUÉ LE 3 MARS 2025, S'EST RÉUNI EN SESSION ORDINAIRE, À LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME LELOT CHRISTINE, MAIRE.

LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE : JOEL MATHIVET

ELU (7 avril 2024)	EN EXERCICE	PRÉSENT (Signature)	ABSENT EXCUSE	ABSENT	MANDATAIRE (Signature)
AVRIL Jérôme	Conseiller municipal				
BRUSSEAU Laurence	Conseillère municipale				
CAILLEAUD Véronique	1 <sup>ère</sup> adjointe				
FRON Régis	Conseiller municipal				MAURIN Emmanuel
GABORIAU Emie	Conseillère municipale				
GERBAUD Pascal	Conseiller municipal				
JOUBERT Marion	Conseillère municipale				
LANNOY Sophie	Conseillère municipale				
LELOT Christine	Maire				
MACE Joëlle	3 <sup>ème</sup> adjointe				
MARSAUD Christia	Conseillère municipale				
MATHIVET Joël	Conseiller municipal				
MAURIN Emmanuel	2 <sup>ème</sup> adjoint				
PELTIER Cyrille	Conseiller municipal				
ROUAUD Benoist	Conseiller municipal				
15	15	13	2	0	1

D2025\_03\_07\_04\_010

## FIXATION DU PRIX DE 3 PARCELLES

Mairie de Bazoges-en-Pareds – 4 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85390 BAZOGES-EN-PAREDS –

Tél : 02 51 51 25 19

Courriel : [mairie@bazoges-en-pareds.fr](mailto:mairie@bazoges-en-pareds.fr)

Code commune : 85014

Siret : 21850014800075

## Commune de BAZOGES-EN-PAREDS

Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

Région des Pays-de-la-Loire

Envoyé en préfecture le 10/03/2025

Reçu en préfecture le 10/03/2025

Publié le

ID : 085-218500148-20250307-D2025\_3\_7\_4\_10-DE



### VU

L'article [L. 2241-1](#) du CGCT indique que le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune.

L'article [L. 2122-21](#) du CGCT précise que le maire est chargé d'exécuter les décisions du conseil municipal, notamment en matière de conservation et d'administration des propriétés de la commune et de passation des baux.

### CONSIDÉRANT

La nécessité de vendre trois parcelles viabilisées (AD 527, AD 528 et AD529), sises au 56 rue Jacques Chamard non intégrantes au lotissement des Ouches pour un seul acte de vente.

Les parcelles AD 527 et AD 528 sont en zone U (Urbanisé) du PLUI et la parcelle AD 529 est en zone A (Agricole).

### PROPOSITION DU MAIRE

- d'abroger les délibérations du conseil municipal D2022\_04\_038 du 29/04/2022 et D2023\_11\_081 du 17/11/2023 fixant le prix des 3 parcelles AD 527, 528 et 529,
- de fixer le prix des parcelles AD527, et AD528 à 30 euros le m<sup>2</sup> TTC pour une seule vente et d'autoriser le Maire à signer les frais de notaires.
- de fixer le prix de la parcelle AD529 à 0,3 euros le m<sup>2</sup> pour une seule vente et d'autoriser le Maire à signer les frais de notaires.

### RÉSULTAT DU VOTE

#### MODE DE SCRUTIN : ORDINAIRE

EFFECTIF LÉGAL	MEMBRES EN EXERCICE	QUORUM	PRÉSENTS	PROCURATIONS	VOTANTS	ABSTENTIONS	SUFFRAGES EXPRIMÉS	POUR	CONTRE
15	15	8	13	1	14	0	14	14	0

Le Maire, Christine LELOT  
Le 10/03/2025

## Commune de BAZOGES-EN-PAREDS

*Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie*

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

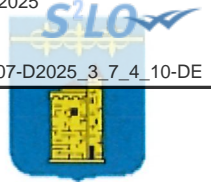
Région des Pays-de-la-Loire

Envoyé en préfecture le 10/03/2025

Reçu en préfecture le 10/03/2025

Publié le

ID : 085-218500148-20250307-D2025\_3\_7\_4\_10-DE



*Date de mise en ligne de la délibération sur le site internet <https://bazoges-en-pareds.fr> : 10/03/2025*

*A compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat (Préfet) dans un délai de deux mois, la présente délibération peut faire l'objet de trois recours :*

- d'un recours administratif « gracieux » auprès du Maire et/ou*
- d'un recours administratif « hiérarchique » auprès du Préfet de Vendée et/ou*
- d'un recours contentieux « pour excès de pouvoir » devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX.*

*Le Tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyen » accessible sur le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

*L'utilisation de l'un de ces recours suspend le délai des deux mois.*

Mairie de Bazoges-en-Pareds – 4 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85390 BAZOGES-EN-PAREDS –

Tél : 02 51 51 25 19

Courriel : [mairie@bazoges-en-pareds.fr](mailto:mairie@bazoges-en-pareds.fr)

Code commune : 85014

Siret : 21850014800075